

Politique sur les risques environnementaux et sociaux

**Résumé des commentaires
des parties prenantes et de la
réponse de FinDev Canada**

Examen de la politique sur les risques environnementaux et sociaux : consultation des parties prenantes

Contexte

FinDev Canada, l'institution financière de développement (IFD) bilatérale du Canada, soutient le développement en mobilisant le secteur privé. Notre gamme de produits de financement et d'investissement, y compris des solutions de financement mixte, ainsi que notre assistance et notre savoir techniques ont pour but de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et en développement (MEED), le tout conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux engagements de l'Accord de Paris.

En mars 2020, FinDev Canada a énoncé ses premiers engagements environnementaux et sociaux dans une politique environnementale et sociale (la Politique) approuvée par le conseil d'administration à la suite de consultations avec les parties prenantes.

En 2023, FinDev Canada a entrepris de réviser la Politique et lancé un processus de consultation pour recueillir les commentaires des parties prenantes. Des documents pertinents, y compris un [document de travail](#), ont été mis en ligne sur le [site Web de FinDev Canada](#), et les parties prenantes étaient invitées à soumettre leurs commentaires entre le 20 octobre et le 15 décembre 2023.

Pendant la période de consultation publique de 56 jours, FinDev Canada a rencontré plusieurs représentants d'Affaires mondiales Canada (AMC) ainsi que des experts indépendants. FinDev Canada a également reçu des commentaires de trois organismes, soit le Accountability Counsel, le Danish Institute for Human Rights (DIHR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)¹.

Dans le cadre du processus d'examen de la politique de FinDev, une analyse des politiques d'autres IFD a également été réalisée, y compris leurs politiques environnementales et sociales ainsi que leurs engagements au chapitre des droits de la personne.

Une politique actualisée a été présentée au conseil d'administration de FinDev Canada et approuvée par celui-ci le 2 mai 2024.

Jan 23	Fév 23	Mar 23	Avr 23	Mai 23	Juin 23	Juill 23	Août 23	Sep 23	Oct 23	Nov 23	Déc 23	Jan 24	Fév 24	Mar 24	Avr 24	Mai 24	Juin 24	Juill 24	Août 24	Sep 24
Établissement de la portée du projet et processus de sélection des experts-conseils externes pour soutenir la révision de la Politique			Analyse et recherche de documents d'institutions semblables, atelier à l'intention des cadres supérieurs			Document de travail provisoire, préparation aux consultations			Mobilisation directe : organisation d'une série d'ateliers pour recueillir les commentaires d'importantes parties prenantes internes et externes; public invité à formuler des commentaires sur le site Web			Autres consultations à l'interne, mise à jour provisoire de la Politique sur les risques environnementaux et sociaux			Examen et approbation par le conseil d'administration			Préparation du lancement de la Politique, publication sur le site findevcanada.ca		

**Publication du document de travail en oct. 2023**

**Tenue des consultations : du 20 oct. au 15 déc. 2023**

Atelier avec des experts (oct. 2023), avec AMC et avec les parties prenantes internes (nov. 2023)

**Publication des politiques actualisées, oct. 2024**

Les sections qui suivent présentent un résumé des principaux sujets abordés au cours du processus de consultation et des réponses de FinDev Canada. Veuillez noter que l'analyse porte sur les commentaires pertinents des parties prenantes et sur les thèmes récurrents et n'aborde pas tous les commentaires formulés ni toutes les modifications apportées à la Politique.

¹ Le DIHR et le HCDH ont publié leurs commentaires sur leur site Web respectif : [Submission to the consultation on the review of FinDev Canada's Environmental and Social Policy](#) | The Danish Institute for Human Rights et [ohchr-comments-findev-e-s-policy-20231215.pdf](#).

Principaux sujets et réponse de FinDev Canada

Aperçu général

Les commentaires des parties prenantes portaient principalement sur les nouveaux risques auxquels la Politique sur les risques environnementaux et sociaux pourrait s'appliquer, en particulier sur l'approche de FinDev Canada relative aux risques pour les droits de la personne.

Des modifications, dont les suivantes, ont été apportées à la Politique à la lumière de ces commentaires :

1. Modification du titre de la Politique, qui est passé de « Politique environnementale à sociale » à « **Politique sur les risques environnementaux et sociaux** », afin qu'il soit clair que celle-ci porte principalement sur les risques et les effets préjudiciables éventuels et la distinguer d'autres sujets environnementaux et sociaux comme l'impact sur le développement.
2. Ajout de renseignements sur l'approche adoptée par FinDev Canada pour financer des intermédiaires financiers ou investir auprès de ceux-ci ainsi que sur la portée des repères de rendement environnementaux et sociaux dans ce contexte.
3. Ajout de contenu, notamment un énoncé précisant que la promotion des impacts positifs n'a pas comme but de compenser les effets préjudiciables, des définitions plus détaillées et une description précise de la hiérarchie d'atténuation des risques.
4. Révision de la section sur les impacts positifs, y compris une modification du libellé des objectifs d'impact sur le développement, des références à ceux-ci (égalité des genres, action pour le climat et la nature) et des instruments de politique connexes.
5. Remplacement des références à la Politique sur les droits de la personne d'EDC dans le texte et dans le document annexé par une description de l'approche de FinDev Canada en matière de droits humains, qui convient à notre contexte distinct et qui cadre avec les pratiques actuelles d'autres IFD.
6. Mise à jour de la section sur les griefs et les plaintes pour tenir compte du mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI) de FinDev Canada, entré en vigueur en juin 2023.

Commentaires des parties prenantes et réponses de FinDev Canada

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont formulé des commentaires positifs sur plusieurs aspects de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et des engagements de FinDev Canada, y compris :

- l'élaboration du mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI) de FinDev Canada;
- la référence au désinvestissement responsable
- les références à l'égalité des genres et aux impacts sexo-spécifiques et les engagements pris en ce sens

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

Nous sommes satisfaits de ces commentaires positifs.

Portée de la politique

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont formulé des commentaires sur la portée et l'étendue des engagements énoncés dans la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada, y compris pour clarifier les nombreuses répercussions sur les droits de la personne et les diverses relations d'affaires qui sont visées par la Politique. Les parties prenantes recommandent de clarifier les activités en aval et en amont des entreprises clientes ainsi que les répercussions qui touchent d'autres entités que les « fournisseurs primaires ».

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

La portée des engagements énoncés dans la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada correspond de façon générale à celle de ses homologues et est précisée par les repères de rendement environnementaux et sociaux des entreprises clientes. Les Normes de performance de la Société financière internationale (les « normes de performance IFC ») sont les principaux repères adoptés par FinDev Canada. La Politique de FinDev Canada reconnaît également que les entreprises clientes peuvent être assujetties à d'autres repères en fonction de leur profil de risque ou de leur contexte opérationnel (voir la section 3.3 de la Politique).

Pour insister sur la nécessité d'employer les approches et les repères de rendement environnemental et social appropriés, la section 3.3 de la Politique a été révisée pour indiquer que « d'autres normes peuvent également être exigées en réponse à des risques émergents ainsi qu'à de nouveaux contextes de financement et d'investissement. » De plus, la section 4, qui porte sur les droits de la personne, indique dorénavant que « FinDev Canada évalue également la pertinence d'appliquer des normes environnementales et sociales qui abordent la question des droits de la personne, et encourage les clients à concevoir des réponses propres à ces risques afin de détecter, d'éviter et d'atténuer les impacts négatifs, ou d'y remédier s'il subsiste des impacts résiduels ».

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont fourni des commentaires sur la nature et l'étendue des approches de diligence raisonnable relatives aux droits de la personne et ont notamment demandé ce qui suit :

- Que le processus de diligence raisonnable relatif aux droits de la personne soit une exigence de base et ne soit pas limité aux circonstances présentant des risques élevés.
- Que les évaluations des risques contextuels tiennent compte des questions liées aux droits de la personne.

Ajout de renseignements sur la façon dont la Politique est mise en œuvre lorsque vient le temps de financer des intermédiaires financiers ou d'investir auprès de ceux-ci.

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

La Politique sur les risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada reconnaît que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme constituent le principal cadre internationalement reconnu permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard. Ces Principes directeurs sous-tendent le processus d'examen des risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada. La Politique reconnaît que les risques environnementaux et sociaux (y compris ceux affectant les droits de la personne) ne sont pas statiques. Il faut pouvoir ajuster les repères de rendement environnemental en fonction de l'évolution des contextes et des risques émergents. Les dispositions existantes sur la « gestion du changement » (section 4) reconnaissent également que les risques environnementaux et sociaux et leur atténuation sont susceptibles de changer au cours de la durée de vie d'une transaction, et que les méthodes de gestion doivent donc évoluer en conséquence.

Des modifications ont été apportées à la Politique afin de clarifier ce qui suit :

- **Droits de la personne :** Le libellé relatif aux droits de la personne existant a été élargi pour reconnaître le rôle essentiel que jouent les droits de la personne dans les activités de financement et d'investissement de FinDev Canada et pour indiquer que des repères environnementaux et sociaux appropriés seront mis en œuvre à la suite d'une évaluation des considérations pertinentes liées aux droits de la personne. La Politique désigne également d'autres politiques et procédures organisationnelles qui soutiennent les engagements en matière de droits de la personne de FinDev Canada, y compris sa liste d'activités exclues, sa Politique d'égalité des genres, sa Politique sur la transparence et la divulgation ainsi que son MRI.
- **Évaluation du risque contextuel et aspect routinier du processus de diligence raisonnable :** L'annexe I : Risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement, précise que FinDev Canada tient compte des risques contextuels pertinents à l'étape de l'évaluation initiale, y compris la situation des droits de la personne entourant un investissement, un secteur ou une région en particulier.
- **Intermédiaires financiers :** De plus amples renseignements sur l'approche de financement des intermédiaires financiers et sur l'approche d'investissement auprès de ceux-ci ont été ajoutés à la section 4. La nouvelle version de la Politique fait notamment référence à des repères environnementaux et sociaux pertinents, y compris la note d'orientation de la Société financière internationale sur les intermédiaires financiers, à la méthode d'évaluation ainsi qu'à l'obligation, pour les intermédiaires financiers, de développer et de mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale et sociale proportionnels aux risques associés à leurs portefeuilles.

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont formulé des commentaires sur certains risques et enjeux environnementaux et sociaux qui pourraient être pertinents ou nouveaux, y compris ceux liés aux changements climatiques, à la numérisation, à l'égalité des genres et aux droits des membres de la communauté 2ELGBTQI+.

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

En reconnaissant la nature dynamique des risques environnementaux et sociaux, la Politique sur les risques environnementaux et sociaux permettra à FinDev Canada de bien gérer les risques émergents, comme ceux posés par la numérisation. La Politique aborde certains risques précis, comme les risques liés au genre et les relations entre les clients et les groupes vulnérables². Une section sur les risques liés aux changements climatiques, à la nature et à la biodiversité a également été ajoutée.

Recours

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont formulé des commentaires à l'égard des recours, y compris les suivants :

- Nécessité de clarifier les termes *recours* et *levier*.
- Nécessité d'élargir les références aux hiérarchies d'atténuation et de reconnaître explicitement le caractère inapproprié de la compensation des effets préjudiciables par des contributions positives aux droits de la personne.
- Nécessité de refléter le « cadre de participation » des Principes directeurs des Nations unies dans la Politique.

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

Le mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI), officialisé et approuvé en juin 2023, constitue une importante avancée depuis la dernière version de la Politique sur les risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada, puisqu'il fournit un cadre de reddition de comptes et de recours.

Certaines parties prenantes ont demandé si les politiques et les méthodes de travail du MRI faisaient partie du cadre d'examen de la Politique sur les risques environnementaux et sociaux ou si elles allaient être abordées lors du prochain examen du MRI, qui aura lieu en juin 2028³.

Les recours sont considérés comme un sujet important dans la Politique révisée :

- Grievs et recours : Une section révisée de la Politique, maintenant intitulée « Grievs et recours », traite du rôle de FinDev Canada en matière de grievs et de recours. Cette section fait maintenant explicitement référence au MRI ainsi qu'à la façon dont FinDev Canada utilise les leviers disponibles pour encourager ses clients à mettre en œuvre des mécanismes de règlement des grievs accessibles afin d'obtenir réparation.
- Hiérarchies d'atténuation et compensation : La section révisée sur les droits de la personne (section 4) traite davantage de la hiérarchie des risques (ajouts en **gras**) et précise que des mesures d'atténuation seront mises au point afin « **de détecter**, d'éviter et **d'atténuer** les impacts négatifs, ou d'y remédier s'il subsiste des impacts résiduels ». La section 3.5 « Impact positif » a été révisée pour préciser que la « promotion d'impacts positifs sur le développement ne compense pas les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs, et que la compensation n'est pas une solution appropriée pour régler les incidences défavorables sur les droits de la personne ».

² Définition de *personnes ou groupes vulnérables* à la section 9 de la Politique : Personnes ou groupes susceptibles d'être affectés de manière particulière ou disproportionnée par les impacts des financements et des investissements en raison de caractéristiques comme le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la race, l'ethnie, l'origine nationale, l'identité autochtone, la dépendance de la communauté à l'égard des ressources naturelles, l'âge, le handicap physique ou mental, l'opinion politique, le statut socio-économique et/ou le statut de migrant, de réfugié ou de personne déplacée à l'intérieur de son propre pays.

³ Par exemple, les modifications apportées aux principes directeurs du MRI, l'élaboration d'un fonds de réparation et l'obligation, pour les intermédiaires financiers clients, de divulguer l'existence du MRI aux collectivités touchées par les projets.

COMMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont bien reçu la référence au désinvestissement responsable, soulignant l'importance des facteurs environnementaux et sociaux dans le contexte d'un désinvestissement responsable et la nécessité de veiller à ce que les stratégies de désinvestissement soient harmonisées aux principes de respect des droits de la personne et aux pratiques exemplaires préconisées à l'échelle internationale.

RÉPONSE DE FINDEV CANADA

Nous sommes satisfaits de ces commentaires positifs. Nous avons également modifié ce qui suit :

L'annexe I : Risques environnementaux et sociaux au sein du cycle d'investissement comprend maintenant une section révisée sur le désinvestissement (intitulée « Désinvestissement responsable »). La section mise à jour indique maintenant qu'un désinvestissement peut avoir lieu en cas de sous-rendement chronique d'un client, conformément aux bonnes pratiques internationales et sous réserve des exigences de la loi et des engagements contractuels.